

TIBET : QUEL AVENIR POUR LES TIBÉTAINS ?

Compte rendu du déplacement du groupe d'information internationale sur le Tibet à Dharamsala

8 au 16 mars 2017

À l'invitation du *Sikyong* (désormais appelé président de l'Administration centrale tibétaine), M. Lobsang Sangay, une délégation du groupe d'information internationale sur le Tibet s'est rendue au siège des institutions tibétaines en exil, à Dharamsala, en Inde, du 8 au 16 mars 2017.

Conduite par le président du groupe d'information, M. Michel Raison, la délégation était composée de Mme Annick Billon, et de M. André Gattolin, vice-présidents.

Cette mission s'inscrivait dans le prolongement de l'accueil du Dalaï-Lama, le 14 septembre 2016, au Palais du Luxembourg, par les sénateurs membres du groupe d'information, en présence de certains députés du groupe d'études sur le Tibet de l'Assemblée nationale.



Sa Sainteté le Dalaï-Lama reçue par M. Michel Raison, président du groupe d'information internationale sur le Tibet au Sénat

La délégation a été reçue en audience par le Dalaï-Lama à Dharamsala, et a pu réaffirmer le soutien du groupe à la cause tibétaine.

Elle a ensuite participé à la commémoration du 58^e anniversaire du soulèvement du 10 mars 1959 au cours duquel les Tibétains ont manifesté à Lhasa contre l'occupation chinoise. Lors de cette cérémonie, M. Michel Raison a rappelé l'intérêt du groupe sénatorial d'information du Sénat quant au devenir du peuple tibétain, mais également le chemin parcouru depuis le début de l'exil jusqu'à la mise en place des institutions actuelles.



La délégation du groupe d'information internationale sur le Tibet reçue par le Dalaï-Lama à Dharamsala

I. L'organisation progressive de la démocratie tibétaine en exil

Les institutions tibétaines en exil, installées à Dharamsala depuis les années 1960, en accord avec les principes modernes de la démocratie, s'appuient sur les trois piliers que sont le Gouvernement, le Parlement et la Cour suprême de Justice. Ces institutions sont ainsi considérées par les quelque 130 000 Tibétains réfugiés dans le monde comme les seules autorités légitimes pour les représenter.

Depuis le transfert en 2011 par le Dalai Lama de l'intégralité de ses pouvoirs politiques au *Sikyong*, qui préside le « Kashag » ou Conseil des ministres, celui-ci est en charge des affaires politiques, conformément à la Charte des Tibétains en exil. Cette dévolution de pouvoirs permettra, dans la perspective de la succession du Dalai-Lama d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions tibétaines en exil.

La tâche du gouvernement est difficile car il est en charge des intérêts des Tibétains exilés dans les pays hôtes, principalement en Inde et au Népal, avec toutes les contraintes diplomatiques et organisationnelles que cela comporte, notamment lors de chaque élection.

La délégation a pu rencontrer les membres de la mission d'observation des dernières élections tibétaines (à laquelle participait M. André Gattolin) et échanger sur leurs recommandations et conclusions. Ceux-ci ont estimé que les élections du printemps 2016 pour désigner le *Sikyong* et les membres du Parlement tibétain en exil se sont déroulées dans de bonnes conditions de régularité. Ils proposent néanmoins certaines améliorations : un code électoral accepté par les participants à l'élection, le développement du vote par correspondance ou l'application du principe « une personne, une voix » pour les collèges électoraux constitués de religieux.

Réélu à la tête du gouvernement pour un second mandat, **M. Lobsang Sangay** se situe sans aucune ambiguïté dans la continuité de la « **voie médiane** » définie par le Dalai Lama, qui consiste à **rechercher une solution négociée avec les autorités chinoises**. Les autorités tibétaines en exil ne revendiquent pas l'indépendance du Tibet, annexé de fait en 1950, mais **l'autonomie prévue par la Constitution de la République populaire de Chine**, qui reconnaît des droits particuliers aux « minorités nationales ».

Lors d'un entretien avec la délégation, le *Sikyong* a rappelé que son souhait était la simple application de la Constitution chinoise, à savoir une gestion « autonome » des régions tibétaines, ainsi que le respect de l'identité culturelle et de la liberté de culte du peuple tibétain.



La délégation aux côtés du *Sikyong*, M. Lobsang Sangay

À l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire plénière du printemps, la délégation a également rencontré le président et le vice-président du Parlement, **les vénérables Khenpo Sonam et Acharya Yeshe Phuntsok**, pour s'entretenir sur le fonctionnement de cette institution. Le rôle croissant des femmes et leur représentation dans le cadre des élections parlementaires ont notamment été évoqués.

Cette évolution s'inscrit dans une politique plus large d'autonomisation des femmes, qui s'illustre notamment par une représentation féminine garantie lors des élections législatives, par la tenue de la première conférence sur « l'autonomie des femmes tibétaines », ou par la première distinction de « Geshema », c'est-à-dire de docteur en philosophie bouddhique, conférée en 2016 à 20 nonnes tibétaines. De plus, le Kashag a, pour la première fois en 2017, instauré le 12 mars comme « Journée des femmes tibétaines ». À cette occasion, Mme Annick Billon, membre de la délégation, a prononcé à l'attention des tibétains et de leurs dirigeants un discours de soutien et d'encouragement.

La délégation s'est également entretenue avec les responsables du ministère de l'Information et des Relations internationales (DIIR) sur leurs actions, afin d'une part, de recueillir des informations sur les droits de l'Homme au Tibet ; d'autre part, de les diffuser auprès de la communauté en exil et des interlocuteurs internationaux.

II. Une situation toujours préoccupante au Tibet

La délégation a rencontré les responsables de l'Institut politique tibétain et du Bureau de l'environnement au sujet des problèmes politiques et environnementaux au Tibet.

L'exploitation des richesses naturelles du plateau tibétain, notamment minières et hydrauliques, s'intensifie au détriment de l'environnement de cette région et du respect des populations, avec de graves conséquences pour l'ensemble de l'Asie. En effet, les systèmes de barrages mis en place progressivement dans cette région tendent à rediriger vers le Nord de la Chine, en pénurie d'eau, les plus grands fleuves qui actuellement alimentent l'Inde et d'autres pays du Sud-Est asiatique.

De plus, depuis les manifestations du printemps 2008, le Tibet se trouve toujours soumis à une **loi martiale de fait**, avec une forte présence des forces de police et des troupes militaires chinoises, ainsi qu'une restriction importante des mouvements de la population tibétaine et des observateurs étrangers.

La population tibétaine se trouve soumise par les autorités chinoises à une **politique de sinisation qui apparaît dûment planifiée**, avec la marginalisation de la langue tibétaine dans l'enseignement, l'impossibilité de suivre des études autrement qu'en chinois et à un coût exorbitant, tandis qu'une **politique de sédentarisation forcée** est aussi imposée aux nomades tibétains, en contradiction avec la Convention internationale pour les peuples déplacés dont la Chine est signataire. En outre, l'affichage de portraits de responsables dirigeants du Parti communiste chinois a été rendu obligatoire dans les maisons, écoles et temples, et celui du Dalaï-Lama prohibé.

Les atteintes au patrimoine culturel et religieux du Tibet sont multiples avec la destruction de monastères (Larung Gar) ou l'exploitation de ressources naturelles dans des sites considérés comme des montagnes « sacrées » ou des lieux de pèlerinage.

La liberté de mouvement des Tibétains se trouve très contrainte. Ainsi, lors de la tenue en janvier 2016 de la 34^e initiation de Kalachakra en Inde par Sa Sainteté le Dalaï-Lama, enseignement considéré comme « illégal » par les autorités chinoises, des restrictions de circulation ont été imposées aux Tibétains. À leur retour, ceux-ci ont subi des interrogatoires, des confiscations de passeport ou des mises sous surveillance avec limitation de circuler.

La délégation a rencontré sur ces sujets des représentants d'ONG tibétaines afin de connaître et d'évaluer leurs moyens d'action pour la défense des Tibétains en exil ou vivant

au Tibet. Ceux-ci ont témoigné de la très grande difficulté pour échanger des informations avec les habitants du Tibet en Chine, mais également de la quasi-impossibilité pour ces derniers de s'exiler. Le flux des réfugiés en Inde est ainsi devenu très faible.



La délégation avec les représentants de plusieurs ONG

III. La préservation de l'identité culturelle hors du Tibet

Face à une politique constante et systématique de dissuasion ou de répression de la part des autorités chinoises, les Tibétains sont, depuis plusieurs décennies, dans l'incapacité de vivre librement leur religion et leur culture dans leur propre pays.

Par conséquent, l'Administration centrale tibétaine, grâce à l'assistance du gouvernement indien et d'ONG, cherche à préserver et à promouvoir ce riche héritage menacé d'extinction au Tibet. Cette volonté est mise en œuvre au travers de plusieurs institutions, basées principalement à Dharamsala.

La délégation a ainsi rencontré les directeurs de ces institutions et pu appréhender l'importance de leurs missions et la richesse de l'identité culturelle tibétaine.

La Bibliothèque des archives et des œuvres tibétaines (LTWA) conserve plus de 70 000 manuscrits et documents tibétains, ainsi que plusieurs milliers d'ouvrages en langues étrangères se référant à l'histoire du Tibet et de la région himalayenne. Cela en fait le fonds tibétain le plus important au monde. La mission de la Bibliothèque est la conservation, la transcription et la diffusion des témoignages de la culture et de l'histoire tibétaine et himalayenne.

De même, l'Institut de médecine et d'astrologie tibétaine (TMAI) a vocation à la fois à sauvegarder la tradition médicale tibétaine et à former des médecins par un cursus prenant en compte l'intégralité de l'individu sur des aspects aussi divers que le corps, l'esprit, l'énergie ou l'astrologie.

D'autres établissements contribuent également à cette mission de conservation et de transmission : l'institut de chants, de danses et de musiques du Tibet (TIPA), le Musée du Tibet qui est devenu l'un des centres mondiaux de l'art tibétain ou le centre des métiers de l'Institut Norbulingka qui permet à plus de 300 artisans et artistes de préserver, développer et transmettre leurs savoir-faire coutumiers dans les arts de la statuaire, de la peinture ou de la sculpture sur bois.

Cette action culturelle de l'Administration centrale tibétaine, en marge d'enjeux plus politiques, s'appuie sur des moyens relativement limités mais permet d'entretenir et de témoigner du fort attachement qu'ont les Tibétains pour leur culture et leur histoire.

En plus de ce travail de conservation, des associations relaient la diffusion de cette

identité culturelle au travers de diverses manifestations, festivals et expositions, afin de faire connaître le Tibet autrement que par sa seule approche politique ou environnementale.

*

Les membres du groupe d'information internationale sur le Tibet estiment qu'il est primordial que les États membres de l'Union européenne, et au-delà, l'ensemble des gouvernements démocratiques, continuent à manifester par des actions concrètes leur préoccupation à l'égard de la politique de violence et de répression menée par les autorités chinoises au Tibet et régulièrement réprochées par les instances internationales.

Convaincus que l'appui ferme et constant des gouvernements, des parlementaires et des groupes de soutien au Tibet pourra infléchir la politique de Pékin pour favoriser le respect des droits fondamentaux des Tibétains, incluant la liberté de religion, tels que prévus dans la Constitution chinoise, les sénateurs du groupe plaident en faveur d'une **solution mutuellement bénéfique aux peuples chinois et tibétain, dans le respect du principe tibétain de non-violence.**

Composition de la délégation



M. Michel RAISON
Président du groupe d'information internationale sur le Tibet
Sénateur de la Haute-Saône
(Les Républicains)



Mme Annick BILLON
Vice-présidente du groupe d'information internationale
Sénateur de la Vendée
(UDI-UC)



M. André GATTOLIN
Vice-président du groupe d'information internationale
Sénateur des Hauts-de-Seine
(Écologiste)

Composition du groupe d'information internationale sur le Tibet :
www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_634.html